

Décision concernant la onzième question à l'ordre du jour: Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

Composition du Tribunal

Le Conseil d'administration:

a) a recommandé à la Conférence d'exprimer à M. Seydou Ba sa profonde gratitude pour la précieuse contribution que celui-ci a apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ces dix-huit dernières années en qualité de juge, de vice-président et de président du Tribunal;

b) a proposé à la Conférence:

i) de renouveler le mandat de M. Giuseppe Barbagallo (Italie), Mme Dolores Hansen (Canada), M. Michael Moore (Australie) et Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans;

ii) de nommer Mme Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire) pour un mandat de trois ans;

c) a décidé par conséquent de proposer le projet de résolution ci-après en vue de son éventuelle adoption par la Conférence:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,

a) d'exprimer à M. Seydou Ba (Sénégal) sa profonde gratitude pour la précieuse contribution que celui-ci a apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ces dix-huit dernières années en qualité de juge, de vice-président et de président du Tribunal;

b) de renouveler le mandat de M. Giuseppe Barbagallo (Italie), de Mme Dolores Hansen (Canada), de M. Michael Moore (Australie) et de Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans;

c) de nommer Mme Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire) pour un mandat de trois ans.

(Document GB.323/PFA/11/1, paragraphe 6.)